

Saint-Martin-Vésubie



La Suisse Niçoise

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 6 JUIN 2024 A 17H00

L'an deux mille vingt-quatre le six juin à dix-sept heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Saint Martin Vésubie, sous la présidence de Monsieur MOTTET Ivan, Maire de Saint Martin Vésubie.

Présents : AIRAUDI Nicole, AIRAUT André-Ange, DUC Colette, INGIGLIARDI Thierry, JARDINET Alain, KELLOUD Nora, LEA-PASTORINO Martine, MARTIN Gisèle, MOTTET Ivan

Procurations : MONNIN Isabelle à DUC Colette, AIRAUT Christian à LEA-PASTORINO Martine, DAHON Gilbert à AIRAUT André-Ange, REYMONDET Christine à JARDINET Alain, LAURENS Michèle à KELLOUD Nora

Absent : BEUNARD Thierry

Secrétaire de séance : DUC Colette

Public : 7 personnes

DUC Colette est désignée comme secrétaire de séance.

Le quorum est atteint.

Le Maire propose d'approuver le procès-verbal de la séance du 05/04/2024.

I. **Affaires Générales** :

1. Déclaration d'Utilité Publique (DUP) du cimetière
2. Rétrocession terrains fonds Barnier par l'Etablissement Public Foncier (EPF)

II. **Affaires Financières** :

3. Approbation du compte administratif 2023 de la Commune et de la Caisse des Ecoles
4. Approbation du compte de gestion 2023 de la Commune et de la Caisse des Ecoles
5. Affectation du résultat de la commune 2023
6. Vote des taxes
7. Vote du budget primitif 2024 de la Commune et de la Caisse des Ecoles
8. Délégation de l'admission en non-valeur des créances de faible montant aux exécutifs locaux
9. Attribution pâturages
10. Diagnostic territorial d'ancrage par le Parc national du Mercantour

11. Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle

Monsieur le Maire demande l'approbation du PV du 05/04/2024.
Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

APPROBATION DU PROJET DE RECONSTRUCTION DU CIMETIERE

Suite au passage de la tempête Alex, Monsieur le Maire présente et propose de voter le projet de reconstruction de l'extension du cimetière.

Cet aménagement de reconstruction de l'extension du cimetière propose de :

- Créer de nouvelles zones de sépultures,
- Aménager des acheminements entre les concessions pour faciliter le déplacement des visiteurs,
- Créer des aménagements paysagers.

Dans le détail, il comporte :

- La réalisation d'un mur de soutènement et la mise en place d'encrochements le long de la berge du Boréon, afin de sécuriser le secteur,
- La reconstruction du mur d'enceinte sur une longueur d'environ 130 ml,
- Le remblaiement d'une partie du terrain,
- La réalisation d'une centaine de caveaux,
- L'aménagement d'un colombarium et jardin du souvenir,
- La reprise des réseaux, notamment d'eaux pluviales.

Votes : adoptée à l'unanimité.

AUTORISATION DE DEPÔT D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE AU PROFIT DU SDIS

Monsieur le Maire propose de permettre au SDIS 06 de déposer les autorisations d'urbanisme requises par la réglementation en vigueur pour la réalisation d'un centre d'Incendie et Secours sur un terrain d'une emprise de 25 062m², sur les parcelles E 586-759-590-591-762.

Votes : adoptée à l'unanimité.

PROJET DE RENOVATION DES BÂTIMENTS DU PRESBYTERE ET DU 1 RUE BARRAJA

Monsieur le Maire propose :

- De valider partiellement l'ADP (Avant-Projet Détaillé) et aviser au moment de la consultation le montant des offres des entreprises.

Madame KELLOUD Nora rappelle la dangerosité du bâtiment du 1 rue Barraja et demande sa sécurisation au niveau de la façade et de la toiture.

Monsieur le Maire propose sa sécurisation partielle.

Monsieur JARDINET informe que l'augmentation du prix est entre autres liée à l'accessibilité du chantier.

Votes : adoptée à l'unanimité.

CREATION DU BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE ET RENOVATION D'UN APPARTEMENT

Monsieur le Maire propose la création du nouveau Bureau d'Information Touristique pour un montant de 166 000.00€ HT et la rénovation de l'appartement pour 145 000.00€ HT soit un total de 311 000.00€ HT.

Madame KELLOUD Nora demande si les prix annoncés prennent en compte l'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite. Monsieur JARDINET Alain informe que le dossier a été présenté il y a 15 jours à la commission d'accessibilité et qu'un avis favorable a été émis.

Madame KELLOUD Nora demande si l'appartement sera loué. Les élus n'excluent pas cette éventualité.

Votes : adoptée à l'unanimité.

CONVENTION GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC L'OFFICE DE TOURISME METROPOLITAIN

Monsieur le Maire propose de signer la convention avec l'Office de Tourisme Métropolitain pour un groupement de commandes de besoin temporaire, relative au marché de travaux de création du nouveau Bureau d'Information Métropolitain permettant la prise en charge des travaux d'aménagement à hauteur de 70%.

Votes : adoptée à l'unanimité.

CONVENTION-CADRE 2025 POUR L'EXERCICE DES MISSIONS FACULTATIVES PROPOSEES PAR LE CENTRE DE GESTION DES ALPES-MARITIMES

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur JARDINET Alain.

Il est proposé de signer la convention-cadre 2025 pour l'exercice des missions facultatives proposées par le CDG06, actuellement et pour la durée de la convention, et tous les documents qui en découlent, pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2025, renouvelable une fois par tacite reconduction pour la même durée et de prévoir les crédits nécessaires aux budgets de la collectivité pour tenir compte de la facturation des missions facultatives choisies dans le cadre de cette nouvelle convention-cadre à compter du 1^{er} janvier 2025.

Votes : adoptée à l'unanimité.

CREATION D'EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2ème CLASSE

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur JARDINET Alain.

Il est proposé la création d'un emploi d'Adjoint Technique principal de 2ème classe permanent à temps complet et d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges au budget.

Votes : adoptée à l'unanimité.

ACQUISITION PAR LA COMMUNE DES BIENS ACQUIS PAR L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER PACA DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE FONDS DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS MAJEURS

Monsieur le Maire propose l'acquisition par la commune des biens suivants appartenant à l'EPF au montant global de 1 euro symbolique, conformément aux modalités de cession fixées par l'Etablissement Public Foncier dans le cadre de l'avenant n°1 à la Convention cadre soit :

Référence cadastrale	Nom de l'ancien propriétaire
AH 536	COPROPRIETE MACONE/DELACOURT
M 179, 183, 185	LONGFELLOW
M 54, 55, 56, 57	COPROPRIETE LE BOREON
C 443, 444	BLANCHETIERRE

Votes : adoptée à l'unanimité.

ADHESION AU SYNDICAT MIXTE DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE VIDEOPROTECTION

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur JARDINET Alain.

Monsieur JARDINET Alain rappelle que le projet date d'avant la tempête Alex en 2020 et qu'il fallait attendre le développement de la fibre.

Pour permettre la mise en place d'un système de vidéoprotection, il est proposé d'adhérer au Syndicat Mixte du Centre Départemental de Vidéoprotection.

Votes : adoptée à l'unanimité.

SUBVENTION AU PROFIT DE L'ASSOCIATION LA FRATERNELLE

Monsieur le Maire propose d'attribuer la somme de 1 000.00€ à l'association La Fraternelle.

Votes : adoptée à l'unanimité.

VENTE DE PIERRES AUX PARTICULIERS

Monsieur le Maire propose la mise en vente de pierres aux habitants pour leur usage personnel, suivant la grille tarifaire des menus produits – produits minéraux : moellons et pierre à bâtir fixant le prix à 32.00 € TTC le m3 revalorisée chaque année par l'Office National des Forêts qui accomplira les formalités de vente est proposée.

Le volume attribué par an est limité à 4 m3.

Monsieur INGIGLIARDI Thierry précise que le prélèvement se fera selon le secteur choisi par l'ONF et la commune.

Votes : adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 17h44.

Secrétaire de séance



Monsieur le Maire

